

ARRETE N°A24-08

Objet : Délégation de fonction attribuée à Monsieur Hubert GIRARD, Conseiller Communautaire

Le Président Vienne Condrieu Agglomération,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L. 5211-2, L. 5211-9 et L. 2122-18 ;

Vu la délibération n°20-53 du 10 juillet 2020, fixant le nombre de Conseillers Communautaires membres du Bureau ;

Vu la délibération n°24-46 du 09 avril 2024 relative à l'élection de M. Hubert GIRARD en qualité de Conseiller Communautaire membre du Bureau ;

Considérant que le Président peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer une partie de ses fonctions à ses Conseillers Délégués ;

ARRETE

Article 1 : M. Hubert GIRARD, Conseiller Communautaire de Vienne Condrieu Agglomération est chargé des fonctions suivantes :

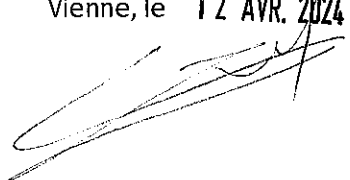
EMPLOI ET INSERTION :

A ce titre, il assurera notamment les fonctions ci-après :

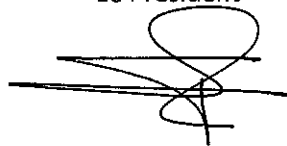
- Définition, mise en œuvre et suivi de l'action de la communauté en matière d'insertion et d'emploi,
- Représentation de la communauté dans les instances extérieures et des dispositifs partenariaux (école de la 2^{ème} chance...),
- Suivi des clauses d'insertion et du PLIE.

Article 2 : Les dispositions du présent arrêté sont applicables dès sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat.

Je soussigné Hubert GIRARD reconnais
avoir reçu copie du présent arrêté de
Monsieur le Président de
Vienne Condrieu Agglomération
Vienne, le 12 AVR. 2024



Fait à Vienne, le 12 AVR. 2024
Le Président



Thierry KOVACS